

# AVIS DES SOCIÉTÉS

## DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

### **216 CAPITAL FUND I**

Fonds d'Investissement Spécialisé

régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents  
**Agrément du CMF N° 91-2021 du 22 décembre 2021**

216 CAPITAL VENTURES porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds d'Investissement Spécialisé « **216 CAPITAL FUND I** » aura lieu à partir du **03 janvier 2022**.

« **216 CAPITAL FUND I** » présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination :</b>	216 CAPITAL FUND I
<b>Siège social :</b>	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Fonds d'Investissement Spécialisé à compartiments
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de sa date de constitution, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
<b>Visa :</b>	Visa n°21-1067 du 29 décembre 2021
<b>Objet Social :</b>	La participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de la rétrocession ou de la cession dans des Startups et ce, pour le renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des dites Startups.
<b>Législation applicable :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
<b>Montant du fonds :</b>	32 500 000 Dinars divisé en 325 000 parts répartis en 11 375 000 Dinars correspondant à 113 750 Parts du Compartiment 1 et la contrevaletur en Euro de 21 125 000 Dinars correspondant à 211 250 Parts du Compartiment 2.
<b>Date d'agrément :</b>	22 décembre 2021
<b>Promoteurs :</b>	216 CAPITAL VENTURES et l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)
<b>Gestionnaire :</b>	216 CAPITAL VENTURES
<b>Dépositaire :</b>	UBCI
<b>Distributeur :</b>	216 CAPITAL VENTURES

**Pour plus d'informations sur le FIS à compartiments « 216 CAPITAL FUND I », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 29 décembre 2021, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**